

Le mercredi huit novembre deux mille vingt-trois, à dix-huit heures trente, le Conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la salle des mariages de la Mairie de Rives-en-Seine, sous la présidence de Monsieur Bastien CORITON, Maire, Conseiller Départemental.

Date de convocation, Étaient présents :
2 novembre 2023

Date de publication
sur le site internet de la
ville,
14 novembre 2023

Mme Hélène AUBRY, Mme Mireille BAUDRY, M. Éric BLONDEL, M. Didier BOQUET, M. Christian CAPRON, M. Bastien CORITON, Mme Annic DESSAUX, M. Lionel DURAME, Mme Chantal DUTOT, Mme Émile DUTOT, M. Dominique GALLIER, M. Christophe GIRARD, M. Paul GONCALVES, Mme Steffie HAMEL, M. Sylvain HEMARD, Mme Aurore LAINÉ, M. Louis Marie LE GAFFRIC, Mme Dominique LEPEME, Mme Brigitte MALOT, M. André RIC, Mme Carol TARAVEL-CONDAT, M. Jacques TERRIAL.

Nombre de conseillers Procurations :
En exercice 29
Présents 22
Votants 25

Mme Sylvie CHRISTIAENS à M. Christian CAPRON, M. Luc HITLER à M. Didier BOQUET, M. Alexandre VOIMENT à Mme Carol TARAVEL-CONDAT.

Excusés :

Mme Céline CIVES, M. Thierry DUPRAY, Mme Fanny GENET-LACAILLE, Mme Patricia SOUDAIS-MESSAGER

Monsieur Didier BOQUET a été désigné secrétaire de séance.

DL2023-087	Études de stabilité des falaises de Villequier
------------	--

La commune de Rives-en-Seine présente des falaises crayeuses en bordures de Seine. Ces falaises sujettes à l'érosion, entraînent des chutes de pierres et de blocs susceptibles d'impacter les enjeux situés en pied, notamment les habitations.

Le 12 mai 2021, suite à la mission d'inspection des falaises du Bureau de recherche géologique et minières (BRGM) et à leurs préconisations, la commune s'est engagée auprès des riverains de la route de Norville à les accompagner afin d'engager les études nécessaires au dimensionnement des parades actives ou passives à mettre en œuvre en vue de sécuriser les biens et les personnes ainsi que leur chiffrage.

Cette démarche communale de financement des études se fonde sur un intérêt collectif reposant sur la nécessité d'avoir une vision d'ensemble.

Sur les conseils de la DDTM, la commune a donc sollicité l'intervention du CEREMA. Ces derniers ont effectué une pré-visite au printemps 2022. A la suite, en septembre 2022, le CEREMA a remis à la commune un devis pour une étude de stabilité G2-PRO d'un montant de 28 800 € TTC. Dans ce projet, ils demandent à ce que les travaux de dé-végétalisation soient préalablement effectués en pied, en front et en crête de falaise. Après consultation de plusieurs entreprises, un devis de 52 200 € TTC a été retenu.

Afin de financer l'opération, la commune va solliciter les aides de l'Etat par le biais du fonds Barnier à hauteur de 50% du montant total hors taxe. Le Maire rappelle qu'il a rencontré les propriétaires concernés pour solliciter une participation (allant d'un montant de 1193,4 € à 2527 €) de leur part aux travaux de dévégétalisation qui sera individualisée en fonction des parcelles. Une convention devra être établie.

Monsieur le Maire propose au Conseil municipal :

- De l'autoriser à déposer un dossier de demande de subvention dans le cadre du « fonds Barnier ».
- D'approuver les projets de convention fixant notamment la participation des propriétaires aux travaux de dévégétalisation
- De l'autoriser à signer tout document en lien avec cette demande de subvention.

A l'unanimité, le Conseil municipal approuve les propositions de Monsieur le Maire.

Pour extrait conforme,

Le Maire,
Bastien CORITON

Le secrétaire de séance,
Didier BOQUET



Bastien Coriton